



## Alliance des Economistes Istiqlaliens

### 10 propositions de IAEI pour un plan d'urgence de création massive d'emplois durables au Maroc

Dans le cadre de la décision du Gouvernement de faire de l'emploi, une très grande priorité la deuxième partie de son mandant, l'AEI a réuni ses experts et mené des études à titre de contribution citoyenne à la résolution d'une problématique économique et sociale préoccupante,

Le chômage demeure l'un des défis majeurs du Maroc. Sa progression récente est particulièrement préoccupante. En 2024, le taux de chômage a grimpé à 13,3%, contre 13% en 2023. Cependant, cette recrudescence du taux de chômage ne doit pas nous empêcher de percevoir certaines transformations structurelles et des évolutions positives du marché de l'emploi depuis trois ans. Il s'agit particulièrement de la hausse de l'emploi rémunéré, passé de 9,2 Millions en 2021 (85,8%) à 9,6 Millions en 2024 (90%).

Le chômage reste particulièrement élevé parmi les jeunes, les diplômés, les femmes et la population urbaine. Pour répondre à cette problématique, le Gouvernement a notamment annoncé en 2024 le lancement de la feuille de route de l'Emploi, dotée d'un budget de 14 milliards de dirhams. En attendant l'annonce des détails et mesures spécifiques de cette feuille de route et du décret dédié à la TPME dans le cadre de la charte d'investissement, prévu pour décembre 2023, l'AEI insiste et propose un plan structuré autour de dix mesures. Ce plan repose particulièrement sur l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande du travail, le soutien à l'investissement des PME, la dynamisation de l'entrepreneuriat, le développement de l'emploi rural, l'accès facilité au financement, la nécessité de sauver les entreprises en difficulté, l'encouragement de nouvelles formes de travail, et la consolidation des nouvelles filières émergentes telles que l'économie du Care, l'économie bleue, l'économie verte et l'économie numérique.

En s'appuyant sur les grands chantiers structurants, et transformations économiques du Maroc, ces mesures cherchent à exploiter pleinement le potentiel du dividende démographique, dont le pays bénéficie encore pour quelques années, et à inscrire le Royaume dans une trajectoire de croissance inclusive et pérenne.

Le chômage est particulièrement frappant chez les jeunes de 15 à 24 ans (36,7%), chez les diplômés (19,6%) et chez les femmes (19,4%). Le marché du travail marocain fait face à un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande d'emploi et nécessite la stimulation effective de l'investissement chez les PME et les start-ups, ainsi que le renforcement et l'adaptation des compétences humaines à des emplois répondant aux nouveaux besoins du marché, durables et créateurs de valeur. Dans ce cadre, l'AEI propose les 10 Dix mesures suivantes :

#### 1- Elaborer un diagnostic transparent, précis et cohérent de l'offre et la demande d'emploi et des origines réelles du décalage

Un diagnostic, quantitatif et qualitatif, précis permettrait de mieux comprendre pourquoi les employeurs ont du mal à trouver les ressources dont ils ont besoin, alors les rangs des chômeurs ne cessent de grossir.

- L'augmentation du taux de chômage masque les évolutions positives qu'a connu le marché de l'emploi depuis 3 ans, notamment la hausse de l'emploi rémunéré, passé de 9 242 K

en 2021 (85,8%) à 9 606 K en 2024 (90%), reflétant principalement une hausse de la part des salariés de 60,4 % à 66,6 %. Les pertes ont été enregistrées essentiellement au niveau de l'emploi non rémunéré qui a reculé de 1,5 Million (14,2 %) en 2021 à 1,07 Millions (10 %) en 2024.

- Le chômage reste particulièrement élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (36,7%), les diplômés (19,6%), les femmes (19,4%), et la population urbaine (16,9%).
- Au registre des NEETs, les femmes restent les plus touchées par ce phénomène représentant 72%, sachant que la majorité d'entre elles (87,5%) sont inactives, principalement en raison de leurs responsabilités familiales (94,5% sont des femmes au foyer).
- Globalement, le marché de l'emploi a connu une perte nette de 99.000 emplois ces trois dernières années. La dynamique positive observée dans certains secteurs, bien qu'insuffisante au regard du potentiel, (services : +33000 emplois ; industrie y compris l'artisanat : +81000 et BTP : +31000), n'a pas suffi à compenser la forte perte de 554000 emplois dans l'agriculture, forêt et pêche, après de six années de sécheresse.
- Au niveau territorial, les régions les plus touchées par le chômage entre 2021 et 2024 sont les régions de Béni Mellal-Khénifra (de 9,6% à 12,5%) et l'Oriental (de 18,1% à 20,9%) ; tandis que la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima a pratiquement légèrement baissé (de 10,4 à 10,2%)

**L'AEI appelle à dépasser les polémiques autour des chiffres de l'emploi, considérant que la diversité des données fournies par les différentes institutions contribue à mieux éclairer les décideurs et l'opinion publique sur ce phénomène.**

## **2- Assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi**

- Afin de répondre à l'évolution rapide et structurelle des besoins du marché, national et international, du travail, il est crucial d'élaborer une cartographie des besoins en compétences actuels et futurs du Royaume, tout en tenant compte de la mobilité internationale des talents.
- Cette initiative doit s'accompagner du lancement de larges programmes de formation accélérée et d'insertion professionnelle, au niveau de chaque Région, qui intègrent à la fois des compétences techniques spécialisées, des langues étrangères et des soft-skills (aptitudes comportementales).
- Ces programmes ciblent en priorité les secteurs à forte demande en RH, tels que le tourisme et la restauration, les services aux personnes (notamment les éducatrices et puéricultrices), les métiers du digital, ainsi que les métiers liés aux industries émergentes telles que l'automobile, l'aéronautique, les énergies renouvelables, la gestion des eaux usées, le recyclage des déchets et le dessalement de l'eau.
- La préparation des jeunes aux métiers en relation avec la logistique, la production artistique et digitale, l'orientation des visiteurs, la sécurité,... devant accompagner l'organisation des évènements internationaux organisés par notre Pays qu'ils soient sportifs (notamment CAN 2025 et CDM 2030), culturels, politiques, économiques ou tout simplement promotionnels.
- Parallèlement, il est essentiel de renforcer l'apprentissage via des programmes d'alternance et la formation continue y compris pour le middle management, dont il faut développer les compétences et leadership.

## **3- Stimuler l'investissement des PME, l'entrepreneuriat et l'innovation**

Selon l'Observatoire Marocain des TPME (OMTPME), ces dernières représentaient, en 2021, 99% des unités économiques du Maroc et constituent un moteur essentiel de création d'emplois.

- A cet effet, il est impératif de simplifier davantage le parcours de l'investisseur, notamment en accélérant les efforts de digitalisation.
- **L'opérationnalisation du décret dédié à la TPME dans le cadre de la charte d'investissement représente une priorité, tout en réactivant des dispositifs d'accompagnement comme ceux de Maroc PME, qui n'ont pas été reconduits.**
- **Il est également essentiel de réserver effectivement une part significative des grands chantiers en cours , à l'horizon 2030, et de la commande publique, en général à ces entreprises pour leur permettre de se développer. La sous-traitance au profit des TPME doit être fortement encouragée, à l'occasion de l'attribution des marchés**
- La création d'un réseau de "Startups Stations" dans chaque région du Royaume, combinant des espaces de recherche, des incubateurs, des accélérateurs et des espaces de coworking, favoriserait l'innovation et l'entrepreneuriat.
- Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement devrait être davantage mobilisé pour dérisquer et soutenir les initiatives innovantes, en apportant une aide concrète aux projets innovants et créateurs d'emplois à forte valeur ajoutée.

#### **4- Favoriser la préférence nationale et encourager le "Made in Morocco"**

- La commande publique représentait environ 24% du PIB, soit plus de 300 Md MAD en 2023. Elle constitue un levier de développement pour l'emploi national qu'il faut activer, en exigeant des critères favorisant les entreprises et les produits locaux et en encourageant l'utilisation de fournisseurs et sous-traitants marocains.
- Les grands chantiers et projets structurants, notamment ceux engagés depuis 2022 et à horizon 2030 injectent près de 1300 Milliards de dirhams dans le circuit économique selon une estimation de l'AEI. Ils doivent être prioritairement portés par des entreprises marocaines, générer des champions nationaux et favoriser les PME et TPE marocaines.
- Parallèlement, il est essentiel de soutenir davantage la production locale, tout en sensibilisant les consommateurs à l'impact économique et social du "Made in Morocco", dont la consommation contribue à la création ou au maintien d'emplois nationaux.

#### **5- Intégrer l'économie informelle pour élargir les opportunités d'emploi**

Selon le dernier rapport publié par la Banque Mondiale et l'OMTPME, le secteur informel représente près de 30% du PIB et concentre 77% de l'emploi au Maroc.

- L'intégration des entreprises informelles dans le circuit formel leur offrirait un accès aux dispositifs de soutien de l'État ainsi qu'à la commande publique et au financement de leur croissance.
- Introduire des programmes d'emplois progressifs (à temps partiel) avec une fiscalité allégée ;
- Renforcer la lutte contre la circulation massive du cash, par l'introduction progressive de la monnaie digitale ; voire l'émission de nouveaux billets de banque ;

#### **6- Faciliter l'accès au financement des entreprises créatrices d'emplois et soutenir celles qui souffrent d'insuffisance de Fonds propres**

- L'AEI propose de mettre en place des mécanismes de financement à taux bonifié pour les entreprises s'engageant à recruter un nombre significatif de jeunes,
- Promouvoir et inciter le recours des PME aux modes de financements alternatifs (bourse, private equity...).
- Assurer une meilleure assistance et appui financier aux entreprises ayant bénéficié des crédits oxygène en période de crises, économiquement viables, et qui ont du mal à honorer les échéances desdits crédits.

- D'autres modes de financement à l'instar du crowdfunding, peuvent également être encouragés afin de mieux orienter l'épargne vers l'investissement productif et créateur de valeur. Dans ce cadre, une action particulière est à envisager à l'adresse des MRE.

## **7- Encourager et réglementer les nouvelles formes de travail pour plus de flexibilité et d'inclusion**

Le marché du travail doit évoluer pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques et sociales.

- Il est essentiel de mieux encadrer et faciliter le travail à temps partiel, le travail à domicile et le télétravail, en particulier pour les jeunes en formation, les femmes et les personnes en situation de handicap.
- Des mesures d'accompagnement, telles que des horaires flexibles, des aides au transport et des garderies subventionnées par les collectivités territoriales, doivent être mises en place pour améliorer l'accès de ces populations à l'emploi.
- Par ailleurs, pour soutenir les entreprises en période de difficulté, il est recommandé d'autoriser une flexibilité de l'emploi à hauteur de 15% aux entreprises justifiant d'une baisse d'activité de plus de 15%, sous réserve d'un engagement d'embauche en cas de reprise.
- En parallèle, et afin d'encourager l'investissement dans l'emploi, l'AEI propose d'instaurer une réduction de 50% des charges sur salaire sur une période de cinq ans aux employeurs présentant un programme de croissance avec une augmentation nette des effectifs, dans le cadre d'un « **Contrat de Croissance Emploi** » (CCE).
- Renforcer l'implication des salariés par la mise en place de dispositifs d'intéressement aux performances et de participation au capital des entreprises. Ces mécanismes permettront de fidéliser les talents et d'attirer de nouveaux profils en leur offrant des perspectives d'évolution et d'engagement dans la réussite collective.

## **8- Revitaliser le monde rural (38% de la population nationale) par la formation, l'investissement, la diversification et valorisation de ses ressources**

- Former les jeunes à des métiers accessibles à distance et à domicile favoriserait leur sédentarisation et leur intégration dans le marché de l'emploi.
- Lancer un nouveau programme de soutien à la petite production agricole, financé par le « Fonds de Développement Rural », pour aider à la reconstitution du cheptel et des arbres affectés par la sécheresse.
- Valoriser l'économie rurale en développant le tourisme à travers des circuits thématiques (nature, culture, artisanat) ;
- Construire des zones d'activité (petite industrie, artisanat et services) à proximité des centres ruraux (cercles) ;
- Soutenir la transformation locale des produits de terroir via les coopératives et les centres de valorisation.
- Renforcer les infrastructures de transport, d'électricité et de connectivité internet, afin de garantir un meilleur accès aux services publics et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement économique et social du monde rural.

## **9- Fixer des objectifs en termes d'investissements productifs et de création d'emplois aux collectivités territoriales, notamment dans le cadre des contrats programmes Etat Régions**

Il s'agit de déployer une des principales prérogatives propres aux Régions en créant des fonds d'investissement régionaux (FIR), en mobilisant un foncier dédié aux TPME, à proximité des bassins d'emploi, y compris dans le rural, et en assurant des formations insertion adaptées aux activités locales, dans le cadre d'un partenariat entre les conseils

régionaux, les établissements d'enseignement supérieur et les Cités des Métiers et Compétences.

## 10- Accélérer l'émergence des nouvelles filières stratégiques

Le Maroc doit saisir le potentiel des secteurs émergents pour créer des opportunités économiques, renforcer sa compétitivité et promouvoir une nouvelle génération d'emplois.

- **Développer l'économie du Care**, un marché en pleine expansion (qui inclut le préscolaire, la santé et le bien-être, l'accompagnement des personnes âgées), en structurant ce secteur clé à travers des réglementations adaptées, des formations spécialisées et des partenariats public-privé dans les services sociaux.
- **Exploiter pleinement l'économie bleue** en valorisant le littoral et l'espace maritime, en modernisant les secteurs traditionnels (pêche, tourisme côtier, transport maritime et construction navale) et en investissant dans des domaines innovants comme la biotechnologie marine et les énergies marines renouvelables.
- **Accélérer la transition énergétique et l'économie circulaire** en encourageant les projets de moyenne et petite taille de production des énergies propres avec une libéralisation régulée du secteur, en développant des clusters spécialisés et en incitant la production locale d'équipements et appropriés.
- **Accompagner et tirer profit des opportunités de la transformation numérique**, en faisant du Maroc un pôle afro-atlantique de l'intelligence artificielle et des data sciences par le renforcement de l'écosystème de formation et d'innovation, en attirant les talents marocains du monde et en accompagnant les startups Deep Tech avec des incitations fiscales et un cadre réglementaire favorable.